

---

**Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil de l'Université  
Jeudi 29 septembre 2022, à 16h50, Amphimax-salle 415**

---

**Présidence :**

M. Herman Frédéric, Recteur des points 1 à 5  
Mme Bielman Anne, élue depuis le point 6

**Présent-e-s :**

**Direction :**

M. Herman Frédéric, Recteur ; Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice ; Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice ;  
M. Frund Benoît, Vice-recteur ; Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice ; M. Rossier Jérôme, Vice-recteur.

**Secrétariat général :**

M. De Perrot Marc, Secrétaire général.

**Doyen-ne-s :**

M. Burnand Léonard (Lettres), Mme Le Feuvre Nicky (SSP), M. Linde Niklas (FGSE), M. Martenet Vincent (FDCA),  
Mme Schmid-Mast Marianne (HEC).

**Corps Professoral-CP :**

Mme Amati Francesca (FBM), M. Baranzini Roberto (SSP), Mme Bielman Anne (Lettres), M. Halawi Wissam (FTSR),  
M. Jaboyedoff Michel (FGSE), Mme Kaufmann Laurence (SSP), M. Le Forestier Laurent (Lettres), M. Marewski  
Julian (HEC), M. Markarian Garen (HEC), M. Millet Grégoire (FBM), Mme Morin Ariane (FDCA), M. Ruegg Jean  
(FGSE), M. St-Amour Pascal (HEC), M. Taroni Franco (FDCA), M. Widmann Christian (FBM).

**Corps Intermédiaire-CI :**

Mme Bayens Mathilde (FGSE), M. Boldi Marc-Olivier (HEC), M. Hort Lionel (FDCA), M. Tricou Josselin (FTSR), Mme  
Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres).

**PAT :**

Mme Amiguet Amelia (FBM), M. Fernandes Emmanuel (HEC), M. Gregoire Laurent (SSP), M. Reubi Olivier (FGSE),  
M. Spring David (Centre), Mme Ythier Mathilde (Centre).

**Corps Étudiant-e-s-CE :**

M. Baehni Luc (Lettres), M. Haralambos Theo (HEC), M. Jann Alexandre (FBM), Mme Meier Nehla (FDCA), M.  
Petronio Alfio (SSP), M. Prost Marco (Lettres).

**Excusé-e-s :**

**Doyen:** M. Pascual Manuel, (FBM).

**CP:** M. Strauch Ingo (Lettres), M. Trein Philipp (SSP).

**CI:** Mme Belaid Houwayda (FBM).

**Etudiant.e.s:** Mme Huber Cameron (FTSR).

**Absent-e-s:**

**Direction :** M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur.

**Doyenne:** Mme Becci Terrier Irene (FTSR).

**CP:** M. Keller Laurent (FBM).

**CI:** Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM), M. Perrenoud Marc (SSP).

**Etudiant.e.s :** Mme Almeida Lozar Clara (SS), M. Boukhris Maher (HEC).



UNIL | Université de Lausanne  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

## Ordre du jour :

Les points 1 à 5 sont présidés par M. Herman Frédéric, Recteur de l'UNIL.

Dès le point 6, l'ordre du jour est présidé par Mme Anne Bielman, nouvellement élue.

### 6. Adoption du procès-verbal de la séance du 23.06.2022

La Présidente Mme Anne Bielman fraîchement élue prend la parole et remercie au nom du Bureau les membres du Conseil pour la confiance accordée.

Pour remplacer M. Spring David, nouveau membre du Bureau, Mme Amiguet se présente pour le remplacer en tant que scrutatrice pour cette séance.

Le vote est ouvert :

Oui : 31

Un avis contraire

Une abstention

Mme Amiguet est désignée scrutatrice remplaçante de M. Spring à la séance du jour.

La Présidente rappelle quelques règles pratiques et demande si le procès-verbal appelle des remarques de la part des membres du Conseil.

M. le Forestier demande deux corrections formelles à la page 4. Celles-ci seront reportées sur la version définitive du PV.

La Présidente demande si le procès-verbal de la séance du 23 juin est accepté (avec les 2 corrections formelles).

Le vote est ouvert :

Oui : 19

Non : aucune

Abstentions : 13

**Le Procès-verbal de la séance du Conseil du 23 juin 2022 est ainsi accepté.**

La Présidente donne la parole à M. le Recteur qui présente les communications de la Direction.

### 7. Communications de la Direction :

#### 7.1. Rentrée académique

M. le Recteur remercie les nouveaux étudiants qui ont rejoint l'UNIL lors de cette rentrée académique en indiquant les retours positifs de l'ensemble des Facultés par le biais des Doyennes et Doyens.

Les Doyennes et Doyens des Facultés font état de retours extrêmement positifs marqués par de la sérénité, de l'enthousiasme, une atmosphère positive, une bonne dynamique communautaire et surtout un retour à la normalité après la crise sanitaire que nous venons de traverser. La Direction s'en réjouit.

#### 7.2. Projet CIVIS

M. le Recteur passe la parole à Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice, qui communique des informations sur le projet CIVIS.

Mme Fornage présente d'abord ses excuses pour devoir quitter la séance rapidement, annonçant une prise de parole à l'Institut suisse de droit comparé. Elle présente CIVIS, une alliance européenne que l'UNIL va rejoindre au 1<sup>er</sup> octobre 2022, à la suite d'un appel de Movetia ; le processus entamé en décembre 2021 a abouti favorablement.

Movetia, l'équivalent du programme Erasmus+ européen, est financé par le SEFRI (Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation) afin de permettre aux universités suisses d'adhérer aux réseaux de projets des autres universités européennes.

Grâce au soutien de notre partenaire privilégié, l'Université libre de Bruxelles, l'adhésion de l'UNIL à l'alliance CIVIS a été facilitée. L'alliance compte 10 membres et, dès le 1<sup>er</sup> octobre, 11 membres avec l'adhésion de l'Université de Lausanne.

Cette adhésion servira à développer des enseignements conjoints entre partenaires dans une optique durable. Des informations suivront prochainement de la part des Facultés auprès des enseignantes et enseignants de l'UNIL en matière d'enseignement. Ils pourront être appelés à partager des enseignements non seulement en présentiel mais aussi en ligne.

La stratégie de la recherche pourra être également développée ; des possibilités se présentent également pour le personnel administratif et technique (PAT).

Ce projet est le projet de l'Université de Lausanne dans son ensemble, et la Direction souhaite fédérer toutes et tous dans ce projet. Elle reviendra régulièrement auprès du Conseil pour communiquer sur les avancées du projet au sein de l'UNIL.

Mme Fornage remercie les participants pour leur attention et se félicite de l'acceptation du financement de ce projet par la Confédération durant les quatre prochaines années.

### 7.3. Crise énergétique

M. le Recteur remercie le service Unibat qui a attiré l'attention de la Direction depuis les mois d'avril-mai sur les tarifs de l'électricité, en vue des renouvellements de contrat avec les fournisseurs d'électricité. Le coût de l'électricité passera de 8 à 30 cts le kWh, ce qui augmentera de 5 à 11 millions de francs la facture de l'UNIL en matière d'électricité. La Direction a confirmé sa décision de renouveler les contrats, en juillet, malgré l'augmentation considérable des coûts.

M. le Recteur passe la parole à M. Frund, Vice-recteur, afin de communiquer sur une éventuelle crise énergétique. M. Frund communique des informations sur la consommation énergétique de l'UNIL, en précisant que cette dernière fait partie des grands consommateurs qui sont soumis à un certain nombre de règles fixées par des lois fédérales et gérées par l'Office fédéral de l'énergie. Dans ce cadre, le programme fédéral OSTRAL en cours prévoit la mise en place de certaines mesures pour faire face à une pénurie d'électricité ainsi qu'à un possible black-out cet hiver. (*OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise*).

L'UNIL est appelée à démontrer qu'elle est capable de baisser sa consommation énergétique, en montant des scénarios visant à la diminution de sa consommation actuelle. Cela permettrait d'éviter le black-out et d'éloigner le risque de délestage (soit une coupure de courant d'une durée de 4 ou 8 heures).

Une task force est mise en place au sein des services Unibat et Unisep, avec une collaboration étroite du Centre informatique. La task force est active et fait l'inventaire des installations importantes de notre Université afin de voir quelles mesures peuvent être prises. Elle répertorie les appareils qui peuvent être arrêtés sans conséquences pour l'utilisateur, ceux qui peuvent l'être avec des conséquences pour l'utilisateur, et à quel moment nous ne pourrions plus conduire nos activités par manque d'électricité.

La Direction est en train d'étudier la problématique et de préparer ces scénarios en collaboration étroite avec les Facultés. Un mail relatif à ce sujet a été adressé dernièrement par la Direction (M. Frund) à toute la communauté universitaire de l'UNIL, invitant toute et tous à revenir avec des propositions et idées.

Le processus est lancé ; il concerne également les autorités cantonales et fédérales, ainsi que communales. Une implication de l'ensemble de la communauté UNIL dans ce processus est fortement souhaitée par la Direction ; cela nous aiderait probablement à éviter un black-out. La Direction reviendra régulièrement vers le Conseil avec des nouvelles relatives à ce processus.

Mme Morin prend la parole et pose quelques questions relatives à la crise énergétique au sein de l'UNIL en lien avec la priorisation des missions principales de l'Université.

M. le Recteur répond à Mme Morin en indiquant que les missions premières de l'UNIL sont et seront la recherche et l'enseignement. Toutefois, il insiste sur la nécessité de maintenir certains services centraux et d'assurer la sécurité sur le Campus pour faire fonctionner l'Université et assurer sa mission première qui est l'enseignement et la recherche.

M. Boldi prend la parole et demande à M. Frund si l'UNIL a une coordination avec l'EPFL en regard de la problématique de la crise énergétique.

M. Frund répond qu'une collaboration d'usage se fait entre les deux institutions, mais sans prévoir des scénarios communs en cas de black-out.

M. Haralambof prend la parole et demande si le chauffage fait partie des mesures d'économies d'énergie prises par la Direction de l'UNIL.

M. Frund informe qu'une baisse de deux degrés a déjà été décidée et mise en place. Il indique que certains bâtiments de l'UNIL sont chauffés au gaz, d'autres au mazout, d'autres de façon mixte ou avec de l'énergie électrique. Des précisions seront communiquées par la Direction à la fin du mois d'octobre.

#### 7.4. Budget

M. le Recteur informe que le Budget sera présenté au Conseil lors de la prochaine séance du Conseil, en novembre. Il communique au Conseil la bonne nouvelle relative à l'augmentation des subventions cantonales et précise que le Canton a soutenu généreusement l'Université de Lausanne en comparaison des années précédentes. Cependant, le Canton n'a pas communiqué sa position par rapport à l'inflation.

Coûts énergétiques : En regard des réserves de l'UNIL, en l'état, la Direction estime que l'Université ne sera pas affectée sur ses missions principales qui sont l'enseignement et la recherche. La Direction n'a pas eu de signe de restrictions budgétaires de la part du Canton mais plutôt le contraire.

Une baisse importante au niveau des placements financiers est prévisible, en lien entre autres avec les caisses de pensions et leurs placements. Une grande pression politique est exercée pour baisser les réserves financières de l'UNIL dans le futur. Toutefois, pour l'instant, ces réserves permettent à l'UNIL de traverser cette crise et d'assurer une certaine stabilité à l'institution.

#### 7.5. Cafétérias de l'UNIL

M. Frund communique quelques informations sur les cafétérias. Comme il l'avait déjà annoncé, trois entreprises ont été sélectionnées pour reprendre la gestion des cafétérias de l'UNIL ; malheureusement l'entreprise ZFV du lot numéro 3 a renoncé à la signature du contrat avec l'UNIL ; cette information a été communiquée dans la presse interne de l'UNIL. Un accord n'a pas pu être trouvé au sujet des prix à garantir et qui figuraient pourtant sur l'appel d'offres.

Pour cette raison, la Direction a dû se retourner, dans les derniers jours avant l'ouverture des cafétérias, vers les services de l'entreprise Artigus. Cette solution est provisoire : un nouvel appel d'offre sera fait cet automne avec l'objectif d'avoir un nouveau gestionnaire des cafétérias concernées dès la prochaine rentrée académique.

Par ailleurs, la Cafétéria du CSS est toujours occupée par l'actuelle gérante pour des raisons imprévues sur lesquelles M. Frund ne peut pas communiquer en détail. Toutefois, il signale que le contrat de la gérante n'a été renouvelé par l'UNIL, alors que ce contrat arrivait à terme au 31 août 2022, ce qui est contesté par la gérante actuelle. A ce jour, des négociations sont en cours afin que le projet décidé et annoncé par la Direction puisse être mis en place dès la prochaine rentrée académique.

Mme Morin remercie M. Frund pour ces communications qui répondent en partie à ses questions. Elle prie instamment la Direction de répondre à l'ensemble des questions soulevées dans ses interpellations relatives aux cafétérias à l'UNIL.

#### 7.6. Assemblée de la transition :

La parole est donnée par M. le Recteur à M. Frund qui n'a pas pris connaissance de l'interpellation déposée par écrit le matin même au sujet de l'Assemblée de la transition.

Cependant, M. Frund informe le Conseil que l'Assemblée de la transition est en cours de formation, un tirage au sort étant organisé pour désigner ses membres. Elle sera constituée de 60 membres, 15 membres par corps avec une parité hommes-femmes, ainsi qu'une représentativité des Facultés. Le résultat du tirage au sort sera annoncé normalement la semaine prochaine et l'Assemblée débutera ses travaux en novembre 2022. Pour rappel, cette assemblée aura pour mission exclusive de s'occuper du fonctionnement énergétique de l'institution, ainsi que de l'impact de l'environnement sur le fonctionnement de l'Université de Lausanne.

M. le Recteur remercie les participants de leur attention et donne la parole à Mme la Présidente.

La Présidente pose à son tour une question à la Direction, concernant l'interpellation de M. Prost relative aux travaux à la BCU et aux mesures mise en place pendant les travaux ; elle demande quand la Direction répondra à cette interpellation.

M. Le Recteur précise que la Direction n'a pas prévu de répondre à l'interpellation de M. Prost lors de cette séance ; la réponse interviendra ultérieurement.

## 8. Information sur la constitution des commissions du Conseil

Commissions : La Présidente communique sur les futures commissions et leur composition ; il s'agit de : la Commission de gestion et des finances, la Commission législative, ainsi que la Commission de gestion de crise.

La Présidente propose au Conseil, avec l'accord du Bureau, que les élections de ces trois commissions soient reportées à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu au mois de novembre, afin que le Bureau puisse récolter les candidatures des membres, et communiquer sur les modalités de composition, les règles de fonctionnement et la durée du mandat de chaque commission.

Elle rappelle que la création de la Commission de gestion de crise a été décidée par le Conseil lors de sa séance du mois de juin 2022. Cette commission est chargée de l'examen de la gestion COVID mise en place par la Direction et plus largement de la gestion de toutes les crises futures (énergétique, climatique, etc.) ; elle examinera les points à améliorer et proposera des solutions pour mieux gérer les prochaines crises.

Scrutateur.ice.s : la Présidente propose d'élire 2 scrutateurs à l'année, avec 2 suppléants.

Le vote est ouvert :

Oui : 27

Non : aucune

Abstentions : 4

**La Proposition d'élire deux scrutateurs à l'année est ainsi acceptée.** Un appel à candidatures sera lancé en parallèle à l'appel à candidatures pour les commissions

M. de Perrot, Secrétaire général, demande la parole et rappelle la possibilité de votes simplifiés au Conseil : pas de décompte des voix systématique mais uniquement en cas de vote « serré » ; sinon indication orale d'une « majorité évidente » par les scrutateurs et la présidente.

La Présidente prend note de la proposition pertinente du Secrétaire général. Le Bureau se penchera sur ce point et reviendra avec des propositions relatives à ce procédé lors de la prochaine séance.

La Présidente clôture ce point de l'ordre du jour et passe au point suivant.

## 9. Calendrier des prochaines séances du Conseil :

La Présidente présente le calendrier des prochaines séances du Conseil publiée sur le site du Conseil.

La soirée annuelle prévue en novembre 2022 est reportée en février 2023 afin que le nouveau Conseiller d'État Frédéric Borloz, en charge de la formation, et son Directeur général de l'Enseignement supérieur soient présents à la soirée et la séance CU qui précédera la soirée. Cette modification de date doit être validée par le nouveau Conseil.

Le vote est ouvert : la proposition est acceptée à la majorité évidente

Après une discussion au sein du Bureau, une séance supplémentaire pourra être ajoutée à la fin de l'année académique afin de traiter les interpellations en attente.

## 10. Interpellations et Divers

La Présidente demande si l'assemblée accepte que la séance continue à être présidée par elle-même, lors du traitement de l'interpellation relative à l'Assemblée de la transition dont elle est co-signataire.

Le vote est ouvert ; **la proposition de la Présidente est acceptée à la majorité évidente.**

La Présidente communique aux nouveaux membres du Conseil des précisions réglementaires sur le dépôt d'une interpellation, son traitement, ainsi que la réponse de la Direction orale ou écrite sur une interpellation déposée ; elle rappelle qu'en cas de réponse détaillée à une interpellation, le Powerpoint accompagnant la réponse pourra être joint au PV (avec l'accord de la Direction) et qu'en cas de réponse complexe, une réponse écrite est préférable.

Mme Morin ajoute quelques précisions relatives à la procédure de dépôt d'une résolution, à la suite de la réponse de la Direction à une interpellation et en cas de désaccord ou d'insatisfaction face à la réponse.

La Présidente passe à l'examen de l'interpellation sur l'Assemblée de la transition.

### **10.1. Interpellation L. Hort et consorts, Assemblée de la transition**

La Présidente donne la parole à M. Hort qui représente ses co-signataires, Mme Bielman, M. Le Forestier et M. Prost.

M. Hort donne un bref rappel du contenu de l'interpellation relative à l'Assemblée de la transition. Il donne par la suite la parole à M. Prost qui adresse à la Direction les questions de l'interpellation, en rappelant que celle-ci se trouve sur le site sécurisé du CU.

La Présidente donne la parole à la Direction en lui demandant si elle souhaite répondre immédiatement.

M. le Recteur communique que la Direction répondra lors de la prochaine séance.

Les dépositaires de l'interpellation prennent acte que la Direction répondra lors de la prochaine séance du Conseil.

La Présidente clôture le point et passe au point suivant de l'ordre du jour en donnant la parole à Mme Morin.

### **10.2. Interpellations A. Morin du 24.03.2022 et du 23.06.22 « Sécurité incendie » :**

Mme Morin rappelle les points centraux de ses interpellations qui concernent la question de la protection et de la sécurité des personnes qui travaillent sur le Campus. Elle rappelle également que M. Frund, Vice-recteur de l'UNIL, s'était engagé lors des précédentes séances CU à répondre par écrit à ces interpellations relatives à la problématique de la sécurité incendie. Elle prend acte du fait qu'il y aura finalement une réponse orale, mais se réjouit qu'une réponse détaillée soit apportée à l'ensemble de ses questions.

La Présidente donne la parole à M. Frund qui convient avec Mme Morin qu'elle posera ses questions une à une, après la présentation de M. Frund, et qu'il y répondra une à une. Il est convenu que le PowerPoint de la présentation de M. Frund sera déposé, parallèlement aux interpellations de Mme Morin, sur le site public du Conseil de l'Université.

M. Frund focalise sa présentation sur deux aspects spécifiques de la sécurité incendie du Campus : le numéro d'urgence 115 et les portes anti-feu de l'Anthropole (voir le PowerPoint annexé). Il considère ces deux exemples comme représentatifs de la politique et du fonctionnement de l'UNIL en matière de sécurité incendie. M. Frund conclut sa présentation en réitérant qu'il pense que l'Université répond aux exigences en matière d'incendie ; il souligne que l'ECA fait appel à Unisep pour assurer la formation des spécialistes en protection incendie de sa Division prévention et que Unisep forme les collaborateurs de l'ECA sur nos centrales feux et sur les principes d'évacuation des grands bâtiments.

M. Frund répond ensuite très succinctement aux questions posées dans les deux interpellations de Mme Morin, considérant que la plupart des questions ont trouvé une réponse dans les deux exemples qu'il a commentés précédemment.

La discussion est ouverte par la Présidente qui donne la parole à Mme Morin.

Mme Morin remercie la Direction pour ses réponses qu'elle a écouté avec beaucoup d'intérêt. Elle est satisfaite de certaines réponses et prend acte de ces explications ; cependant, elle regrette que M. Frund n'ait pas répondu systématiquement à ses questions qui étaient très précises et regrette également qu'une réponse écrite n'ait pas été fournie par la Direction ; elle se garde le droit de revenir vers la Direction avec d'autres questions.

Elle clôture son intervention en annonçant qu'elle ne dépose pas de résolution.

M. Ruegg demande la parole. Il interroge Mme Morin et souhaite comprendre si la collaboration entre le Service Unisep et les autres membres de la communauté UNIL est déficiente ou si ses questions relèvent du juridisme excessif. M. Frund admet que la collaboration peut certainement être améliorée. Il laisse Mme Morin répondre aux autres considérations de M. Ruegg.

Mme Morin rappelle que depuis sa prise de fonction en 2005, un seul exercice d'évacuation a été organisé à l'Internef et l'Anthropole et seulement depuis ses interventions au CU relatives à la sécurité incendie. Elle salue

les explications de M. Frund et précise que le problème est, à son avis, organisationnel et elle relève que la communication aurait pu être corrigée depuis que ces questions ont été soulevées. Elle indique qu'elle a suivi la « formation feu » (Cours "petits moyens d'extinction"), qu'elle trouve excellente, et elle ne peut que confirmer ce qui a été dit, à savoir que le personnel d'Unisep est compétent et dévoué. Cependant un problème demeure dans la communication et l'information : personne ne sait que cette « formation feu » est obligatoire. Depuis que la question a été soulevée au Conseil de l'UNIL, à sa connaissance, certains doyens des Facultés de l'Internef et de l'Anthropole ont découvert qu'une directive les désigne comme responsables en cas de problème incendie. Mme Morin demande donc que la loi soit respectée et considère ne pas faire un excès de juridisme, s'agissant de la sécurité des membres de la communauté universitaire. Elle estime avoir soulevé des questions importantes.

A la suite de l'intervention de Mme Morin, quelques membres émettent avec des questions ou remarques portant sur :

- La rareté des exercices d'évacuation dans les différents bâtiments (notamment ceux dépourvus de CoSec, Anthropole et Internef) ;
- Sur des propositions (refusées) de soutien à l'équipe Unisep pour la formation des collaborateurs UNIL en matière de protection incendie par des membres de l'UNIL engagé.e.s dans le Service du feu de leur commune ;
- Sur la possibilité d'informer les collaborateurs à chaque renouvellement de contrat de l'obligation de suivre la « formation feu » et de faire un exercice d'évacuation.


M. Frund répond directement et admet que des défaillances dans la communication ont bien eu lieu et que cela pourrait être amélioré. Il insiste cependant sur le fait que les risques émanent non seulement des incendies mais aussi des incidents bactériologiques, radiologiques ou d'autres risques que la Direction doit gérer dans le cadre de ses responsabilités

## 5. Divers

La Présidente invite les participants à échanger autour d'un apéritif organisé à la sortie comme annoncé sur la convocation.

**La séance est clôturée et levée par la Présidente à 19h.**

## CONSEIL DE L'UNIVERSITE



Anne Bielman Sánchez, Présidente  
Lausanne, 28 novembre 2022